



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

ATTESTATION D'AGRÉMENT

Conformément au CDC-GRA20

Site de production :

Klausen (D)

Bandemer Kies GmbH&Co.

Haus Bandemer 1

D-54518 Niersbach

La présente attestation est valable pour les granulats suivants :

Classe granulaire	Document de référence
Moselle 0/2 lavé	EN 12620
Moselle 0/4 lavé	EN 12620
Moselle 2/8 lavé	EN 12620
Moselle 4/8 lavé	EN 12620
Moselle 8/16 lavé	EN 12620
Moselle 16/22 lavé	EN 12620

Période de validité : Du 01/06/2023 au 01/06/2024

Bertrange le 1 juin 2023
Le chargé d'études dirigeant,
Chef du laboratoire,

Georges BLASEN